Pour copie conforme.
Le Président

ABCT Investissements

Société par actions simplifiée au capital de 81.000 Euros

2, square Mignot à 75116 Paris

RCS de Paris 843.913.997

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 6 décembre 2024

Le 6 décembre 2024 à 10 heures, les actionnaires de la SAS ABCT Investissements se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur convocation du Président.

Les cinq actionnaires qui détiennent la totalité des 81.000 actions composant le capital sont présents et l'Assemblée est présidée par M. Pierre trotot en sa qualité de Président de la société. Mme Véronique Trotot, actionnaire, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La totalité des actionnaires étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Première Résolution

Modification des Statuts à l'effet de décider de l'expiration anticipée de la période d'incessibilité des actions prévue initialement à l'Article 27. L'article 27 est supprimé, l'article 28 restant inchangé.

Les actionnaires de la société approuvent cette résolution à l'unanimité des voix .

- Deuxième Résolution

L'Assemblée des actionnaires confère, à l'unanimité des voix, tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des délibérations présentes à l'effet d'accomplir tout dépôt, toute inscription en tant que de besoin.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et la secrétaire de séance.

M. Pierre Trotot	Mme Véronique Trotot
Président et actionnaire	Actionnaire